

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 67**8 février 1996****SOMMAIRE**

Bétons Frais S.A., Schifflange	page 3203	(Le) Moulin S.A. Holding, Luxembourg	3178
Boutique Life Style, S.à r.l., Colmar-Berg	3170	Multihold S.A., Luxembourg	3197
Cambridge Investment, S.à r.l. et Cie, SCA, Luxbg	3171	Oberweis - Centre Aldringen, S.à r.l., Luxbg	3184, 3185
Cambridge Investment, S.à r.l. Holding, Luxbg	3171	Omnia Capital S.A., Luxembourg	3192
C.D.R., S.à r.l., Luxembourg	3175	Opticrelax, S.à r.l., Strassen	3200
C.F.X., Compagnie Financière du Benelux S.A., Luxembourg	3179	Ostral Investments S.A.H., Luxembourg	3200
Coarrip S.A., Luxembourg	3172	Polytech S.A., Luxembourg	3198, 3200
Compact AG, Luxembourg	3178, 3179	Power and Safety S.A., Luxembourg	3197
Consortium Paneuropéen S.A.H., Luxembg	3173, 3174	Salon de Consommation Oberweis, Articles de Pâtisserie et de Confiserie, S.à r.l., Luxbg	3201, 3202
Design-Concept S.A., Hesperange	3172	Sanovita, S.à r.l., Soleuvre	3200
Elefint S.A., Luxembourg	3212, 3214	Sedec S.A., Luxembourg	3202, 3203
Emerald Investment S.A.H., Luxembourg	3172, 3173	Serendipi S.A., Luxembourg	3204, 3205
Emergence Publicité, S.à r.l., Luxembourg	3180	Sobim S.A., Luxembourg	3202
E.S. International, S.à r.l., Livange	3178	Société Financière Internationale d'Investissement S.A., Luxembourg	3205
Eurel International S.A., Luxembourg	3186	Socotel S.A., Luxembourg	3206
Euro-Snack S.A., Wasserbillig	3179, 3180	Sofimat S.A.H., Luxembourg	3207, 3208
Euro-Suisse Audit (Luxembourg) S.A., Luxembg	3179	Sotraimo Luxembourg S.A., Mamer	3196
Explor Holding S.A., Luxembourg	3180, 3183	Star Aircraft Leasing S.A., Luxembourg	3209
Fashion Box International S.A.H., Luxembg	3183, 3184	Starcon, Entreprise de Construction, S.à r.l., Niederkorn	3207
FIDECS Group S.A., Luxembourg	3192	Stefinlux S.A., Luxembourg	3206
Fintad International Holding S.A.H., Luxbg	3186, 3187	Steinebach Tankanlagen und Behälterbau, GmbH, Steinsel	3209
FOP Luxembourg S.A., Luxembourg	3173	Stones Steak House, S.à r.l., Dudelange	3170
Garage Moze et Fils, S.à r.l., Useldange	3174	Sun Days, S.à r.l., Luxembourg	3170
GER-ADTEC, S.à r.l., Bridel	3174	Swedbank Luxembourg Branch	3209
I.B.Pro Luxembourg, S.à r.l., Foetz	3175, 3176	Swedbank (Luxembourg) S.A.	3209
International Agriculture Funds Holding S.A., Luxembourg	3176	Tabamark S.A., Luxembourg	3208
IN. TRA. MAG., S.à r.l., Colmar-Berg	3177	Tanaka S.A., Luxembourg	3210, 3211
Italimpex S.A., Luxembourg	3177	Taranis International S.A., Luxembourg	3170
Jobelux S.A.H., Luxembourg	3177	Technisol S.A.H., Luxembourg	3170, 3171
Keoma Real Estate Limited, London	3178	Telesma S.A., Luxembourg	3211, 3212
Laurentia Holding S.A., Luxembourg	3176	Tesab S.A., Luxembourg	3209
Lear Corporation S.A., Luxembourg	3177	Toiture Romain Ciuca et Cie, S.à r.l., Lamadelaine	3212
Mavico Holding S.A., Luxembourg	3187	Transass S.A., Schifflange	3212
Mayfair Holdings S.A., Luxembourg	3187, 3188	Transport Peter Schumacher, S.à r.l., Kehlen	3214
Metalworking and Finance Group International S.A.H., Luxembourg	3188, 3190	Tridven S.A., Luxembourg	3215
M.G.R. Consulting S.A., Luxembourg	3193	Triglia S.A., Luxembourg	3211
Mininter S.A.H., Luxembourg	3190, 3192	Trilerco Holding S.A.H., Luxembourg	3215
Modica Investments S.A., Luxembourg	3193	Vulcain S.A., Luxembourg	3216
Mondial Diffusion New S.A., Luxembourg	3195	Wanda S.A., Luxembourg	3216
Mondial Diffusion S.A., Luxembourg	3193	World Diffusion S.A., Luxembourg	3194
Morsott S.A., Luxembourg	3196	Zinnia S.A.H., Luxembourg	3215, 3216
Morzine Holding S.A., Luxembourg	3196, 3197		

STONES STEAK HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 21.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

(40234/653/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

STONES STEAK HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 21.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

(40235/653/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

SUN DAYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 36, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

(40237/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

TARANIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 45.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour TARANIS INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(40238/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

BOUTIQUE LIFE STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 30, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 39.731.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 1995, vol. 255, fol. 99, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 7 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(40266/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

TECHNISOL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 113, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 6.366.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Signature.

(40239/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

TECHNISOL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 113, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 6.366.

*Extraits des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue le 20 avril 1994 à Luxembourg*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1993 sont approuvés.
Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont obtenu la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'année 1993.

Pour TECHNISOL S.A.H.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40240/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

TECHNISOL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 113, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 6.366.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Signature.

(40241/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

TECHNISOL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 113, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 6.366.

*Extraits des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue le 19 avril 1995 à Luxembourg*

Les comptes annuels de l'exercice social clôturant au 31 décembre 1994 sont approuvés.
Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont obtenu la décharge de l'Assemblée pour l'exercice de leur mandat relatif à l'année 1994.

Pour TECHNISOL S.A.H.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40242/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 1995.

CAMBRIDGE INVESTMENT S.A.R.L. HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.824.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour CAMBRIDGE INVESTMENT S.A.R.L. HOLDING
Signature

(40267/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

CAMBRIDGE INVESTMENT, S.A R.L. ET CIE, SCA, Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.893.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour CAMBRIDGE INVESTMENT S.A.R.L. ET CIE, SCA
Signature

(40268/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

COARRIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.099.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Signature.

(40271/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

DESIGN-CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 44.528.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(40277/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

EMERALD INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 33.550.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EMERALD INVESTMENT S.A.H., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 374 du 12 octobre 1990, modifiée par le même notaire en date du 14 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 51 du 3 février 1993, modifiée par le même notaire en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 166 du 11 avril 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Bannasch, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Georges Baden, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Anne-Marie Eben, épouse Nockels, employée privée, demeurant à Mersch.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que l'ensemble du capital social de la société étant présent ou représenté, les actionnaires renoncent à la notification prévue par la loi.

II. Que les actionnaires, leurs mandataires et le nombre de leurs actions figurent sur la liste de présence signée par les représentants des actionnaires et par le bureau de l'assemblée et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes resteront également annexées au présent acte.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social par remboursement, proportionné à leur participation actuelle, aux actionnaires en ramenant le capital social de son montant actuel de sept cent trente-cinq millions de francs luxembourgeois (735.000.000,- LUF) au montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

2) Réduction du nombre des actions pour le ramener de cent cinq mille (105.000) à deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Destruction des actions anciennes et création des actions nouvelles. Attribution des actions nouvelles aux actionnaires existants proportionnellement à leur participation actuelle.

3) Pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de procéder au remboursement aux actionnaires dans les délais légaux, ainsi qu'en vue de retirer et de détruire les actions anciennes et d'établir des actions ou certificats d'actions nouveaux.

4) Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour le mettre en concordance aux résolutions à prendre.

IV. Que la présente assemblée, représentant la totalité des actions, est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour précité.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social par remboursement, proportionné à leur participation actuelle, aux actionnaires en ramenant le capital social de son montant actuel de sept cent trente-cinq millions de francs luxembourgeois (735.000.000,- LUF) au montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le nombre des actions pour le ramener de cent cinq mille (105.000) à deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Ils décident la destruction des actions anciennes et la création des actions nouvelles ainsi que l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires existants proportionnellement à leur participation actuelle.

Troisième résolution

Les associés décident de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs en vue du remboursement à effectuer aux actionnaires en indiquant toutefois que les paiements ne peuvent être opérés qu'après expiration des délais prévus à l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration aura par ailleurs tous pouvoirs pour procéder au retrait des actions anciennes et à la création des actions nouvelles avec indication que des certificats d'actions peuvent être émis.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés confèrent au premier alinéa de l'article 5 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Bannasch, G. Baden, A.-M. Eben, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 1995, vol. 457, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 novembre 1995.

A. Lentz.

(40279/221/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

EMERALD INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 33.550.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 novembre 1995.

A. Lentz.

(40280/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

FOP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.687.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour FOP LUXEMBOURG S.A.

Signature

(40284/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.035.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(40272/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.035.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(40273/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.035.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(40274/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.035.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour CONSORTIUM PANEUROPEEN S.A.H.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(40275/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

GARAGE MOZE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Useldange, 20, rue de Boevange.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Remich, le 20 novembre 1995, vol. 173, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 décembre 1995.

Pour GARAGE MOZE ET FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(40285/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

GER-ADTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.121.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 1995, vol. 255, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 7 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(40286/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

C.D.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 19, rue M. Rodange.
R. C. Diekirch B 2.950.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatorze novembre.
Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée C.D.R., S.à r.l., ayant son siège social à L-7558 Rollingen, 5, rue Milleknepchen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B sous le numéro 2.950, constituée suivant acte reçu en date du 18 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 295 du 4 août 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 20 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 449 du 12 septembre 1995.

L'assemblée se compose de deux seuls associés, à savoir:

Monsieur Eric Delbeke, ingénieur, demeurant à B-6760 Virton (Belgique), 1, rue des Tanneries, agissant:

a) en son nom personnel;

b) en sa qualité de mandataire spécial de:

Madame Liliane Requier, employée comptable, demeurant à B-1200 Bruxelles (Belgique), 13, avenue du Sagittaire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 2 novembre 1995,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les résolutions suivantes, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Rollingen à Luxembourg et de modifier, en conséquence, le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse de la société à L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Delbeke, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 87S, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1995.

M. Thyès-Walch.

(40269/233/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

C.D.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 19, rue M. Rodange.
R. C. Diekirch B 2.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

M. Thyès-Walch.

(40270/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz, 10, rue de l'Avenir.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Joachim Fritsch, employé privé, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir;

2) Monsieur Guy Buysens, employé privé, demeurant à L-6981 Rameldange, 8, am Appelwee;

3) Madame Edith Genot, employée privée, demeurant à Rodange.

Messieurs Joachim Fritsch et Guy Buysens, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, en date du 3 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 520 du 12 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le susdit notaire Muller en date du 20 octobre 1995, en voie de publication.

Monsieur Joachim Fritsch, prénommé, déclare par la présente céder dix parts sociales (10) sur les cinquante parts sociales (50) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., à Madame Edith Genot, prénommée, au prix convenu entre parties, ce dont quittance.

Monsieur Guy Buysens, prénommé, déclare par la présente céder dix parts sociales (10) sur les cinquante parts sociales (50) lui appartenant dans la société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., à Madame Edith Genot, prénommée, au prix convenu entre parties, ce dont quittance.

Monsieur Guy Buysens, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la susdite société, déclare accepter la présente cession de parts au nom de la société.

Suite à ces cessions de parts, Messieurs Joachim Fritsch, Guy Buysens et Madame Edith Genot, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., et agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., ont pris la résolution suivante.

Unique résolution

Suite aux cessions de parts ci-avant énoncées, les associés décident de modifier l'article 5, deuxième alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Joachim Fritsch, prredit, quarante parts sociales	40
2.- Monsieur Guy Buysens, prredit, quarante parts sociales	40
3.- Madame Edith Genot, prredite, vingt parts sociales	<u>20</u>
Total des parts sociales	100

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quinze mille francs (15.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Niederanven, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le président acte.

Signé: J. Fritsch, G. Buysens, E. Genot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 87S, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 11 décembre 1995.

P. Bettingen.

(40289/202/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

I.B.PRO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz, 10, rue de l'Avenir.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

(40290/202/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

INTERNATIONAL AGRICULTURE FUNDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 42.203.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 41, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(40291/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

LAURENTIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.378.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour LAURENTIA HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(40296/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

IN. TRA. MAG., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 49.148.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 1995, vol. 255, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 7 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(40292/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

ITALIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 52.360.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1995 que le siège de la société a été transféré au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Lors de cette même assemblée, Monsieur Marco Maccaferri, demeurant Viale Pinturicchio 84, Rome (Italie), a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de Madame Anna Maria Ferraresi. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40293/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

JOBELUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 20.360.

Il résulte d'une lettre du 7 décembre 1995 adressée à la société JOBELUX S.A., que Monsieur Albert Schiltz démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour avis sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40294/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

LEAR CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.660.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour LEAR CORPORATION S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(40298/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

LEAR CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.660.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour LEAR CORPORATION S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(40299/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

KEOMA REAL ESTATE LIMITED.

Siège social: London (England), 31, Southampton Row, WC1B5HJ.
 Siège d'exploitation: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 42.232.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un extrait du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, volume 474, folio 23, case 12, que la succursale de la société KEOMA REAL ESTATE LIMITED, avec siège d'exploitation à Luxembourg, a été dissoute, à la suite de la radiation en date du 6 juillet 1993 du siège social de la société au registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, en vertu de la section 652(5) de la loi sur les sociétés de 1985, radiation publiée dans la «London Gazette» du 13 juillet 1993, ainsi que cela résulte d'une attestation du «Registrar of Companies» donnée à Cardiff (Pays de Galles) en date du 31 octobre 1995.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1995. A. Schwachtgen.
 (40295/230/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

LE MOULIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 10.429.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Pour LE MOULIN S.A. HOLDING

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(40297/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1995.

E.S. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.
 R. C. Luxembourg B 10.747.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(40422/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

COMPACT AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
 R. C. Luxembourg B 15.111.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(40394/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

COMPACT AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
 R. C. Luxembourg B 15.111.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(40395/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

COMPACT AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 15.111.

1. Lors de l'assemblée générale du 27 novembre 1995, ont été nommés pour une durée de 6 ans, expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2001:

Administrateurs

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig;
- ARGOS, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.

2. Décisions prises par le conseil d'administration tenu en date du 27 novembre 1995:

- A été nommé président: Monsieur Paul Lutgen.
- A été nommé administrateur-délégué: Monsieur Luc Braun.
- La société sera engagée par la signature individuelle soit du président du conseil d'administration, soit, pour la gestion journalière de la société, par la signature de l'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40396/504/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

C.F.X., COMPAGNIE FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.572.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1995,
Monsieur Philippe Liotier, administrateur-délégué de la SOCIETE GENERALE DE BELGIQUE, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 435 – Boîte 9,
a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Gérard Mestrallet, démissionnaire.

Pour C.F.X.
COMPAGNIE FINANCIERE DU BENELUX
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40397/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

**EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), Société Anonyme,
(anc: SOCIETE FIDUCIAIRE SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 28.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 50, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(40428/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

EURO-SNACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 12, Esplanade de la Moselle.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

LUXCOMPTA, S.à r.l.
Signature

(40426/679/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

EURO-SNACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 12, Esplanade de la Moselle.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(40427/679/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

EMERGENCE PUBLICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C. Luxembourg 33.992.

Nous recevons régulièrement du courrier adressé à la société EMERGENCE PUBLICITE. Récemment, nous avons même reçu la visite d'un huissier à la recherche des représentants légaux de cette société.

D'après les informations que nous avons recueillies auprès du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, cette société est une S.à r.l. avec siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo et elle a obtenu en date du 15 mars 1989 l'autorisation N° 58.552 pour une agence de publicité à Luxembourg sous la gérance de M. Stefano Fiorani.

Par la présente, nous dénonçons formellement ce siège social, qui est en fait celui de notre compagnie, laquelle est actuellement la seule locataire du 62, avenue Victor Hugo.

A notre connaissance, aucune société du nom d'EMERGENCE PUBLICITE n'a jamais occupé le 26, avenue Victor Hugo. Toutefois, les propriétaires de l'immeuble ont bel et bien conclu en date du 1^{er} février 1990 un contrat de bail avec une société appelée EDITIONS DU LUXEMBOURG, S.à r.l. dont M. Stefano Fiorani était le directeur de publications. Par convention datée du 2 mai 1990, EDITIONS DU LUXEMBOURG, S.à r.l. a renoncé au bénéfice du bail en question et notre compagnie a alors conclu un nouveau bail avec les propriétaires et repris la location de l'immeuble à son compte à partir du 1^{er} mai 1990.

La société EDITIONS DU LUXEMBOURG, S.à r.l. a totalement vidé les lieux le 14 septembre 1990. Les dernières coordonnées dont nous disposons quant à cette société sont deux numéros de télécopieur, le 402109 et le 572579, ainsi que les numéros de téléphone dont elle disposait à l'époque où elle se trouvait effectivement avenue Victor Hugo, à savoir le 23418 et le 23419. Toutefois, en consultant l'annuaire téléphonique 1995/1996 volume 1, nous avons constaté qu'elle y figurait, avec notre adresse, comme ayant le numéro 472790. Il n'y a toutefois pas d'abonné à ce numéro.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

LUXSTAR S.A.

G. Van den Bosch

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 42, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40421/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 14.653.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EXPLOR HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 27, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 6 décembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 22 du 26 janvier 1977,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 14.653.

Bureau

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, demeurant à Vlessart (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Charles Muller, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

«Ordre du jour:

Refonte complète des statuts pour les adapter aux dispositions légales actuellement en vigueur, et remplacement du texte des statuts actuellement libellé en langue allemande par un nouveau texte libellé en langue française.

Renonciation à la version allemande des statuts.»

II.- Il existe actuellement quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quinze millions de francs (LUF 15.000.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'elle ait besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le texte des statuts, actuellement libellé en langue allemande, par un nouveau texte conforme aux dispositions légales actuellement en vigueur et libellé en langue française, avec renonciation au libellé allemand.

Les nouveaux statuts ont la teneur suivante:

«Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EXPLOR HOLDING.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze millions de francs (LUF 15.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tiers, actionnaires ou non, dans le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra cependant pas dépasser six années.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai à quinze (15.00) heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Chaque action donne droit à une voix.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et de leurs lois modificatives.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de soixante-quinze mille francs (LUF 75.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G. Fasbender, F. Herkes, C. Muller, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 87S, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1995.

T. Metzler.

(40429/222/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

EXPLOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 14.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1995.

T. Metzler.

(40430/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FASHION BOX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 43.317.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FASHION BOX INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.317, constituée suivant acte reçu le 19 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 272 du 7 juin 1993, dont les statuts ont été modifiés par actes reçus par le notaire instrumentant en date des:

- 22 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 133 du 8 avril 1994;
- 25 février 1994, publié au Mémorial C, numéro 229 du 10 juin 1994;
- 9 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 455 du 14 septembre 1995;
- 6 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 487 du 27 septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 59.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 54.300.000,- à LUF 113.300.000,-, par la création et l'émission de 59.000 actions nouvelles de LUF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 59.000.000,- (cinquante-neuf millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 54.300.000,- (cinquante-quatre millions trois cent mille francs luxembourgeois) à LUF 113.300.000,- (cent treize millions trois cent mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 59.000 (cinquante-neuf mille) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 59.000 (cinquante-neuf mille) actions nouvelles la société anonyme de droit italien FASHION BOX S.p.A., ayant son siège social à I-31010 Maser/TV, Via Enrico Mattei, 30 (Italie).

Souscription - Libération

Ensuite la société FASHION BOX S.p.A., prédésignée, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, pré-qualifiée, en vertu d'une des procurations ci-avant mentionnées;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 59.000 (cinquante-neuf mille) actions nouvelles, et les libérer intégralement par un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société FASHION BOX INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 59.000.000,- (cinquante-neuf millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 113.300.000,- (cent treize millions trois cent mille francs luxembourgeois), représenté par 113.300 (cent treize mille trois cents) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Scheifer-Gillen, P. Van Hees, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 87S, fol. 73, case 12. – Reçu 590.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

M. Elter.

(40431/210/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FASHION BOX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 43.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

M. Elter.

(40432/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

OBERWEIS - CENTRE ALDRINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, Centre Aldringen.

R. C. Luxembourg B 15.415.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société à responsabilité limitée OBERWEIS, avec siège social à Luxembourg, 51, Kohlenberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 46.453,

ici représentée par:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée de Luxembourg, du 23 novembre 1995.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Ce comparant, agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Les époux Monsieur Pierre Oberweis, maître boulanger-pâtissier, et Madame Monique Pin, commerçante, demeurant ensemble à Luxembourg, étaient les seuls associés de la société à responsabilité limitée OBERWEIS - CENTRE ALDRINGEN, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Redange-sur-Attert, le 5 septembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 260 du 11 novembre 1977, et modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, le 23 février 1989, publié au Mémorial C numéro 197 du 18 juillet 1989,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 15.415, au capital social de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II.- Aux termes d'un acte, reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 157 du 22 avril 1994, contenant entre autres modifications la transformation de la société civile immobilière OBERWEIS en société à responsabilité limitée OBERWEIS, les époux Pierre Oberweis et Monique Pin, préqualifiés, ont apporté conjointement à la société à responsabilité limitée OBERWEIS, préqualifiée, les cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, leur appartenant, de la société OBERWEIS - CENTRE ALDRINGEN, S.à r.l., représentant la totalité du capital social de cette société.

Dans le prédit acte du 30 décembre 1993, l'apport des cinq cents (500) parts sociales a été accepté au nom de la société OBERWEIS - CENTRE ALDRINGEN, S.à r.l., par la gérante de ladite société, Madame Monique Pin, préqualifiée.

VI.- Ensuite, l'associée unique, ladite société à responsabilité limitée OBERWEIS, par l'intermédiaire de son représentant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec le prédit transfert de parts sociales, l'associée unique, par l'intermédiaire de son représentant préqualifié, décide de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces cinq cents (500) parts sociales appartiennent à l'associée unique la société à responsabilité limitée OBERWEIS, avec siège social à Luxembourg, 51, Kohlenberg, (R.C. Luxembourg B 46.453).

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'associée unique, par l'intermédiaire de son représentant préqualifié, décide d'insérer entre les articles 11 et 12 un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

Troisième résolution

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 11 et 12, il est décidé que l'ancien article 12 sera renuméroté en article 13.

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-deux mille francs (LUF 32.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, agissant ès dites qualités, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 70, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1995.

T. Metzler.

(40498/222/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

OBERWEIS - CENTRE ALDRINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, Centre Aldringen.

R. C. Luxembourg B 15.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1995.

T. Metzler.

(40499/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

EUREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

R.C. Luxembourg B 41.729.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 1995 à 10.00 heures

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUREL INTERNATIONAL S.A. tenue en date du 23 octobre 1995 que:

1.) Décharge pleine et entière a été accordée jusqu'au 23 octobre 1995 aux administrateurs:

- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED,
- INTERNAM SERVICES LIMITED,
- TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED,

et au commissaire aux comptes:

- LUXEMBOURG ADMINISTRATION COMPANY LIMITED.

2.) Ont été élus administrateurs:

- M. Enzo Costa, entrepreneur, demeurant à Rome, I-00152,
- M. Alessandro Balzano, entrepreneur, demeurant à Rome, I-00199,
- Cinthya Costa, architecte, demeurant à Rome, I-00152

3.) La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), avec siège social à L-2324 Luxembourg, a été élue commissaire.

4.) Le siège social de la société a été transféré:

- du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 32, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40424/536/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FINTAD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.700.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINTAD INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 39.700, constituée suivant acte reçu en date du 20 février 1992, publié au Mémorial C, numéro 350 du 14 août 1992, dont les statuts ont été modifiés par actes:

- en date du 23 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 61 du 9 février 1993;
- en date du 27 avril 1993 (deux actes), publiés au Mémorial C, numéro 344 du 29 juillet 1993;
- en date du 26 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 423 du premier septembre 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Gaby Stammet, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui restera annexée signée ne varietur au présent acte ainsi que les procurations pour être enregistrées avec lui.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la devise d'expression du capital social qui sera exprimé en dollars US avec effet au 30 novembre 1995. Conversion au cours de 1 ECU = 1,28 USD, et par conséquent du capital social, de ECU 5.000.000,- (cinq millions de ECU) en USD 6.400.000,- (six millions quatre cent mille dollars US).

2. Remplacement des 5.000 (cinq mille) actions existantes, d'une valeur nominale de ECU 1.000,- (mille ECU) chacune par 6.400 (six mille quatre cents) actions de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

3. Fixation du capital autorisé à USD 80.000.000,- (quatre-vingts millions de dollars US) représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions de USD 1.000,- (mille dollars US).

4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social, qui sera exprimé en dollars des Etats-Unis avec effet au 30 novembre 1995, et d'opérer cette conversion au cours de 1 ECU = 1,28 USD (un ECU pour un virgule vingt-huit Dollars des Etats-Unis), et par conséquent le capital social, actuellement de ECU 5.000.000,- (cinq millions d'ECU), s'exprime à partir du 30 novembre 1995 en USD 6.400.000,- (six millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis).

En conséquence, l'assemblée décide de remplacer les 5.000 (cinq mille) actions existantes, d'une valeur nominale de ECU 1.000,- (mille ECU) chacune par 6.400 (six mille quatre cents) actions de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune et donne tous pouvoirs au conseil d'administration à cette fin.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à USD 80.000.000,- (quatre-vingts millions de dollars des Etats-Unis), qui sera représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier et deuxième alinéa.** Le capital souscrit est fixé à USD 6.400.000,- (six millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis), représenté par 6.400 (six mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune, entièrement libérées.»

«Le capital autorisé est fixé à USD 80.000.000,- (quatre-vingts millions de dollars des Etats-Unis) qui sera représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions de 1.000,- (mille dollars des Etats-Unis) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Stoffel, F. Franzina, G. Stammet, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 87S, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

M. Elter.

(40435/210/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FINTAD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 39.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

M. Elter.

(40436/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MAVICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.946.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour MAVICO HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(40477/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MAYFAIR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 37.219.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(40478/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MAYFAIR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 37.219.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 1995

3. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'assemblée reconfirme les mandats d'administrateurs de MM. Jacques Mersch, Roger Wieczorek. L'assemblée nomme Monsieur Christophe Blondeau en remplacement de Monsieur Albert Tummers. L'assemblée nomme H.R.T. REVISION au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Kesy. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 1996.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.20 heures.

Certifié conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40479/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.068.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le sept décembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.068, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 1993, publié au Mémorial C, numéro 232 du 19 mai 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la monnaie d'expression du capital social qui sera exprimé en ITL, conversion au cours de ITL 1.590,- = USD 1,- du capital social de USD 40.000,- en ITL 63.600.000,-.

2.- Remplacement des 40 actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- par 6.360 actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,-.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de ITL 4.936.400.000,-, pour le porter de son montant actuel après transformation de ITL 63.600.000,- à ITL 5.000.000.000,-, par la création et l'émission de 493.640 actions nouvelles de ITL 10.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4.- Ajouté à l'article cinq des statuts des alinéas suivants:

«La propriété des actions peut être démembrée en usufruit et nue-propriété, droits éventuellement possédés indivisément par les actionnaires.

En cas de droit d'usufruit exclusif, le droit de vote sera exercé par l'usufruitier.

Si le droit d'usufruit portant sur une action est indivis, le droit de vote sera exercé par l'usufruitier.

En cas d'augmentation du capital social, les nouvelles actions à émettre seront offertes en priorité aux propriétaires, nus-propriétaires et usufruitiers d'actions existants dans les mêmes proportions de droits démembrés et/ou indivis que les actions déjà souscrites.»

5.- Possibilité d'émettre des emprunts-obligataires simples et/ou convertibles.

6.- Démission de Monsieur Roberto Santagostino comme administrateur de la société.

7.- Nomination de Monsieur Nerino Grassi comme nouvel administrateur et Président de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en ITL (lires italiennes) et de transformer par conséquent le capital social actuellement fixé à USD 40.000,- (quarante mille dollars US) en ITL, au taux de conversion de ITL 1.590,- (mille cinq cent quatre-vingt-dix liras italiennes) = USD 1,- (un dollar US), faisant pour le capital un montant de ITL 63.600.000,- (soixante-trois millions six cent mille liras italiennes).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 40 (quarante) actions existantes d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) par 6.360 (six mille trois cent soixante) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 4.936.400.000,- (quatre milliards neuf cent trente-six millions quatre cent mille liras italiennes), pour le porter de son montant actuel après transformation de ITL 63.600.000,- (soixante-trois millions six cent mille liras italiennes) à ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de liras italiennes), par la création et l'émission de 493.640 (quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent quarante) actions nouvelles de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 493.640 (quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent quarante) actions nouvelles:

1.- La société EMIDOR EQUITIES LIMITED, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), pour la nue-propriété des 493.640 (quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent quarante) actions nouvelles;

2.- Monsieur Nerino Grassi, industriel, demeurant à Castiglione delle Stiviere, Via Leopardi 7 (Italie), pour l'usufruit de 408.309 (quatre cent huit mille trois cent neuf) actions nouvelles;

3.- Madame Erminia Speranzini, industriel, demeurant à Castiglione delle Stiviere, Via Leopardi 7 (Italie), pour l'usufruit de 85.331 (quatre-vingt-cinq mille trois cent trente et une) actions nouvelles.

Souscription - Libération

Ensuite:

1.- La société EMIDOR EQUITIES LIMITED, prédésignée;

2.- Monsieur Nerino Grassi, préqualifié;

3.- Madame Erminia Speranzini, préqualifiée;

ici représentés par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu de trois procurations dont mention ci-avant;

ont, par leur représentante susnommée, déclaré souscrire les 493.640 (quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent quarante) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de ITL 4.936.400.000,- (quatre milliards neuf cent trente-six millions quatre cent mille liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de liras italiennes), représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article cinq des statuts les alinéas suivants:

«La propriété des actions peut être démembrée en usufruit et nue-propriété, droits éventuellement possédés indivisément par les actionnaires.

En cas de droit d'usufruit exclusif, le droit de vote sera exercé par l'usufruitier.

Si le droit d'usufruit portant sur une action est indivis, le droit de vote sera exercé par l'usufruitier.

En cas d'augmentation du capital social, les nouvelles actions à émettre seront offertes en priorité aux propriétaires, nus-propriétaires et usufruitiers d'actions existants dans les mêmes proportions de droits démembrés et/ou indivis que les actions déjà souscrites.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa quatre à l'article sept des statuts ayant la teneur suivante:

«Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Roberto Santagostino comme administrateur de la société.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Nerino Grassi, industriel, demeurant à Castiglione delle Stiviere, Via Leopardi 7 (Italie), comme nouvel administrateur et président de la société.

Son mandat se terminera avec celui de l'administrateur démissionnaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, P. Van Hees, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 87S, fol. 73, case 10. – Reçu 918.664 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

M. Elter.

(40480/210/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 43.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

M. Elter.

(40481/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MININTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MININTER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 février 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 74 du 11 avril 1981, dont une dernière modification des statuts a été faite suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1984, publié au Mémorial C, numéro 49 du 19 février 1985.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Benoît Duvievsart, employé privé, demeurant à Roodt-Syre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart/Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les quarante mille actions (40.000) d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante millions de francs belges (40.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

a) Modification de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a une durée illimitée.»

b) Suppression au 3^e alinéa de l'article 6 des statuts de la phrase: «exceptionnellement les administrateurs nommés par l'assemblée générale de ce jour resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale statutaire de mil neuf cent quatre-vingt-six».

c) Suppression pure et simple du 3^e alinéa de l'article 9 des statuts.

d) Suppression pure et simple du 3^e alinéa de l'article 12 des statuts.

e) Suppression pure et simple de l'article 13 des statuts.

f) Suppression au 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts des mots: «et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-quatre».

g) Modification du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «L'assemblée Générale Statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant».

h) Suppression au 3^e alinéa de l'article 15 des statuts des mots: «sauf restrictions imposées par la loi».

i) Suppression à l'article 17 des statuts de la phrase: «l'exercice en cours qui a débuté le 1^{er} avril 1983 devant se terminer le 31 décembre 1983».

j) Suppression au 2^e alinéa de l'article 19 des mots: «soit par anticipation, soit par l'expiration de son terme».

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer au 3^e alinéa de l'article 6 des statuts la phrase:

«exceptionnellement les administrateurs nommés par l'assemblée générale de ce jour resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale statutaire de mil neuf cent quatre-vingt-six».

Suite à cette décision l'article 6 des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six ans.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le troisième alinéa de l'article 9 des statuts.

Suite à cette décision l'article 9 des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au conseil général par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le troisième alinéa de l'article 12 des statuts.

Suite à cette décision l'article 12 des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre.

La durée normale du mandat de commissaire est de six ans.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer au 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts les mots suivants:

«et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-quatre».

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. Premier alinéa. L'Assemblée Générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer au troisième alinéa de l'article 15 des statuts les mots:

«sauf restrictions imposées par la loi».

Suite à cette décision l'article 15, 3^e alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 15. Troisième alinéa.** Chaque action donne droit à une voix.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 17 des statuts la phrase suivante
«l'exercice en cours qui a débuté le 1^{er} avril 1983 devant se terminer le 31 décembre 1983.
Suite à cette décision l'article 17 des statuts a désormais la teneur suivante:
«**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finira le 31 décembre.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer au 2^e alinéa de l'article 19 les mots: «soit par anticipation, soit par l'expiration de son terme».

Suite à cette décision l'article 19, 2^e alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 19. Deuxième alinéa.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de renumérotter les articles 13 à 20 qui deviennent les articles 12 à 19.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.
Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: B. Duvievsart, F. Herkes, G. Fasbender, F. Kessler.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1995, vol. 820, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995.

F. Kessler.

(40485/219/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MININTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995.

F. Kessler.

(40486/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDECS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.389.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FIDECS GROUP S.A. qui s'est tenue en date du 26 septembre 1995 au siège social que:

Monsieur Serge Tabery ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Graham J. Wilson, Barrister, demeurant à Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Graham J. Wilson nommé en remplacement de Monsieur Serge Tabery, ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Tabery seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40434/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

OMNIA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.456.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour OMNIA CAPITAL S.A.
VECO TRUST S.A.

Signature

(40501/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

M.G.R. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.942.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 1995, que:

– L'assemblée prend acte de la démission de Maître Jacques Schroeder de ses fonctions d'administrateur de la société.

L'assemblée décide de ne pas remplacer Maître Jacques Schroeder au conseil d'administration et de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois.

– L'assemblée élit aux fonctions de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., démissionnaire, la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, avec siège social à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Son mandat prend fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 1998.

– Le siège de la société est transféré du 6, rue Heine au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(40482/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MODICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.852.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 11 décembre 1995, que:

– Le siège social de la société est transféré de L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

– Monsieur Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg,

– Monsieur Stéphane Hadet, avocat, demeurant à Luxembourg,

– Madame Christiane Hennebert, employée privée, demeurant à Mamer,

ont été élus aux fonctions d'administrateurs de la société, en remplacement de Maître René Faltz, Madame Carine Bittler et Monsieur Yves Schmit, administrateurs démissionnaires.

– La FIDUCIAIRE PREMIER S.A. a été élue au poste de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1996.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication.

Luxembourg, le 11 décembre 1995.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(40487/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MONDIAL DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 161, route d'Esch.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société

Le conseil d'administration de la société MONDIAL DIFFUSION S.A. s'est réuni au 161, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La réunion a été convoquée le 23 novembre 1995 à 14.00 heures, par Monsieur Jean-Paul Doppler, le président du conseil d'administration.

Le président déclare que le quorum est atteint, que le conseil d'administration peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que le conseil d'administration s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

– Changement du président;

– Changement des secrétaire et trésorier;

– Signatures bancaires et comptes chèques postaux.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Monsieur Jean-Paul Doppler, en tant que président du conseil d'administration, donne sa démission et nomme Monsieur Pedro Manuel Dos Santos en tant que président du conseil d'administration et lui donne tout pouvoir pour les signatures bancaires et comptes chèques postaux.

Deuxième résolution

Monsieur Bruno Doppler accepte de démissionner de son poste de secrétaire et de trésorier de la société.

Troisième résolution

Les administrateurs démissionnaires déclarent que la société n'a pas fait d'activités financières ou contractuelles de quelque manière que ce soit. Ils déclarent aussi que la société à cette date n'a aucune facture impayée ni affaires de quelque nature que ce soit en contentieux. En outre, ils déclarent que le nouvel administrateur n'aura pas à souffrir des conséquences des affaires conclues, pour quelque raison que ce soit.

Quatrième résolution

Les administrateurs démissionnaires déclarent que la société n'est pas en cessation de paiement et n'a jamais fait d'activité commerciale. Elle n'a aucun problème avec l'administration des contributions, l'administration de l'enregistrement ou autres administrations.

Ces résolutions sont acceptées à l'unanimité.

Aucune autre affaire ne nécessitant une action ou une résolution du conseil, sur mention en bonne et due forme, la séance est levée à 15.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 1995, en trois exemplaires.

M. Jean-Paul Doppler, démissionnaire en tant que président;

M. Bruno Doppler, démissionnaire en tant que secrétaire et trésorier;

M. Pedro Manuel Dos Santos, nommé président.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40488/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

**WORLD DIFFUSION S.A., Société Anonyme,
(anc. MONDIAL DIFFUSION S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 161, route d'Esch.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société

Le conseil d'administration de la société MONDIAL DIFFUSION S.A., société du Wyoming, USA, enregistrée sous le numéro 300298, s'est réuni à l'adresse suivante: L-1471 Luxembourg, 161, route d'Esch, le mercredi 6 décembre 1995 à 14.00 heures.

La réunion a été convoquée par Monsieur Pedro Dos Santos, le président du conseil d'administration.

Le président déclare que le quorum est atteint, que le conseil d'administration peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que le conseil d'administration s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Changement du président;
- Nomination d'un administrateur;
- Nomination d'un secrétaire;
- Nomination d'un commissaire aux comptes;
- Signatures bancaires et comptes chèques postaux;
- Changement du nom de la succursale luxembourgeoise de la société.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Monsieur Pedro Dos Santos, en tant que président du conseil d'administration, donne sa démission et nomme Monsieur Serguei Emeltchevian président et administrateur-délégué du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Monsieur Pedro Dos Santos, en tant que président du conseil d'administration, nomme Monsieur Mikhail Maslovsky vice-président et administrateur de la société.

Troisième résolution

Monsieur Pedro Dos Santos, en tant que président du conseil d'administration, nomme Madame Liubov Gladkova secrétaire et administrateur de la société.

Quatrième résolution

L'objet social de la société est comme suit:

Recherche et développement, investissement des projets internationaux, prise de participations, acquisition et vente des sociétés, conseil et audit, import/export.

Cinquième résolution

Le président démissionnaire déclare que la société n'a pas fait d'activités financières ou contractuelles de quelque manière que ce soit. Il déclare aussi que la société à cette date n'a aucune facture impayée ni affaire de quelque nature que ce soit en contentieux. En outre, il déclare que le nouveau président n'aura pas à souffrir des conséquences des affaires conclues antérieurement, pour quelque raison que ce soit.

Sixième résolution

Le président démissionnaire déclare que la société n'est pas en cession de paiement et n'a jamais fait d'activités commerciales. Elle n'a aucun problème avec l'Administration des Contributions, l'Administration de l'Enregistrement ou autres administrations.

Septième résolution

Les signatures bancaires et comptes chèques postaux seront engagées par Monsieur Serguei Emeltchevian et Monsieur Mikhail Maslovsky, conjointement et en cas d'empêchement de l'un d'entre eux, il peut être remplacé par Madame Lioubov Gladkova.

Huitième résolution

Les bénéficiaires économiques de la société sont représentés comme suit:

Monsieur Serguei Emeltchevian a 45 % des parts;

Monsieur Mikhail Maslovsky a 45 % des parts;

Madame Lioubov Gladkova a 10 % des parts.

Le total des actions est 100 %, qui égale le capital social de la société USD 1.000.000,-.

Neuvième résolution

Le nouveau nom de la succursale luxembourgeoise de la société est: WORLD DIFFUSION S.A.

Ces résolutions sont acceptées à l'unanimité.

Aucune autre affaire ne nécessitant une action ou une résolution du conseil, sur mention en bonne et due forme, la séance est levée à 15.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 6 décembre 1995, en quatre exemplaires.

M. Pedro Manuel Dos Santos, démissionnaire en tant que président, est nommé commissaire aux comptes;

M. Serguei Emeltchevian est nommé président et administrateur-délégué;

M. Mikhail Maslovsky est nommé vice-président et administrateur;

Mme Lioubov Gladkova est nommée secrétaire et administrateur.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40489/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MONDIAL DIFFUSION NEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 161, route d'Esch.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société

Le conseil d'administration de la société MONDIAL DIFFUSION NEW S.A. s'est réuni au 161, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La réunion a été convoquée le 10 octobre 1995 à 14.00 heures, par Monsieur Pedro Dos Santos, administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Le président déclare que le quorum est atteint, que le conseil d'administration peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que le conseil d'administration s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Changement des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- Changement du poste de l'administrateur-délégué;
- Signatures bancaires.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Le conseil d'administration, après avoir pris connaissance de la responsabilité du président administrateur-délégué, accepte la démission de M. Pedro Dos Santos en tant qu'administrateur-délégué et sa nomination comme administrateur.

Deuxième résolution

Monsieur Jean-Paul Doppler accepte de démissionner de son poste d'administrateur pour s'occuper du poste d'administrateur-délégué avec tous les pouvoirs de signature.

Monsieur Doppler peut à lui seul engager la société dans les banques ainsi que dans les autres administrations ou organismes commerciaux ou financiers.

Troisième résolution

En cas de force majeure où Monsieur Doppler ne pourra pas engager la société, les deux administrateurs peuvent le faire et/ou nommer un administrateur-délégué provisoire.

Quatrième résolution

Le conseil accepte la démission de Mademoiselle Leopoldina Ramos Dos Santos en tant qu'administrateur et nomme pour ce poste Monsieur Bruno Doppler.

Cinquième résolution

Le conseil accepte la démission de Madame Maria Ramos Dos Santos, commissaire aux comptes, et nomme Monsieur Etienne Doppler.

Ces résolutions sont acceptées à l'unanimité.

Aucune autre affaire ne nécessitant une action ou une résolution du conseil, sur mention en bonne et due forme, la séance est levée à 15.00 heures.

M. Pedro Dos Santos, administrateur-délégué démissionnaire, nommé administrateur,
 M. Jean-Paul Doppler, administrateur démissionné, nommé administrateur-délégué,
 Mademoiselle Leopoldina Ramos Dos Santos, administrateur démissionné,
 Madame Maria Ramos Dos Santos, commissaire aux comptes démissionné,
 M. Bruno Doppler, administrateur nommé,
 M. Etienne Doppler, commissaire aux comptes nommé.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40490/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MORSOTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
 R. C. Luxembourg B 28.320.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

(40491/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MORSOTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
 R. C. Luxembourg B 28.320.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 474, fol. 31, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

(40492/540/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SOTRAIMO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.
 R. C. Luxembourg B 27.203.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(40525/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MORZINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
 R. C. Luxembourg B 38.794.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour MORZINE HOLDING S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(40493/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MORZINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.794.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 7 septembre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:
Madame Marie-José Reyter, employée privée, Freyrange;
Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg;
Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.
Luxembourg, le 7 décembre 1995.

Pour MORZINE HOLDING S.A.

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40494/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

MULTIHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.801.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1995, vol. 474, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 1995, que:

– Ont été élus administrateurs de la société pour un terme de 6 ans:

– Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg;

– Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg;

– Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en l'an 2001.

A été élue commissaire aux comptes de la société pour un terme de 6 ans:

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, avec siège social à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en l'an 2001.

Le siège de la société est transféré du 6, rue Heine au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(40495/317/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

POWER AND SAFETY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 2.702.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Guy Kettmann, employé de banque, demeurant à Howald,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société INVERSIONES MIRAFLORES S.A., avec siège social à Panama,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 novembre 1995,

laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La société anonyme holding POWER AND SAFETY, avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le n° 2.702, a été constituée suivant acte reçu par le notaire René Wagner, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 1935, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 3 du 11 janvier 1936.

Les statuts de la société ont été modifiés

- suivant acte reçu par le même notaire René Wagner, le 21 septembre 1939, publié au Mémorial C, n° 97 du 6 octobre 1939;
- suivant acte reçu par le même notaire René Wagner, le 20 septembre 1951, publié au Mémorial C, n° 85 du 11 octobre 1951;
- suivant acte reçu par le notaire Jean-Pierre-Guillaume-Charles Mersch, alors de résidence à Luxembourg, le 17 septembre 1953, publié au Mémorial C, n° 86 du 12 octobre 1953;
- suivant acte reçu par le notaire Emile Kintgen, alors de résidence à Luxembourg, le 16 novembre 1955, publié au Mémorial C, n° 90 du 16 décembre 1955;
- suivant acte reçu par le même notaire Emile Kintgen, le 4 juin 1958, publié au Mémorial C, n° 47 du 5 juillet 1958;
- suivant acte reçu par le notaire Charles Michels, alors de résidence à Luxembourg, le 10 décembre 1965, publié au Mémorial C, n° 8 du 27 janvier 1966;
- suivant acte reçu par le notaire André Prost, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en remplacement du notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, le 29 mars 1978, publié au Mémorial C, n° 129 du 19 juin 1978, et
- suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} mars 1991, publié au Mémorial C, n° 315 du 17 août 1991.

II.- Le capital social est fixé à soixante-six mille trois cent cinquante francs suisses (CHF 66.350,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cinq virgule trois cent huit francs suisses (CHF 5,308) chacune, entièrement libérées.

III.- La société INVERSIONES MIRAFLORES S.A., préqualifiée, est devenue seule propriétaire des douze mille cinq cents (12.500) actions dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

IV.- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- L'actionnaire unique déclare reprendre tous les actifs à son profit et déclare que toutes les dettes de la société envers des tiers ont été réglées et qu'elle répond personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société actuellement inconnus et non apurés.

VI.- Partant, la liquidation de la société est à considérer comme réalisée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

VII.- Les livres et documents de la société anonyme holding POWER AND SAFETY seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société dissoute à Luxembourg, 2, boulevard Royal.

En conséquence de ce qui précède, le comparant a présenté les actions émises, lesquelles ont été détruites par lacération, en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé. G. Kettmann, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 87S, fol. 64, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1995.

T. Metzler.

(40507/222/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

**POLYTECH S.A., Société Anonyme,
(anc. POLYTECH FINANCE HOLDING S.A).**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 41.699.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLYTECH FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 20 du 15 janvier 1993.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Corbin, directeur administratif, demeurant à F-86530 Naintre,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Murzin, dirigeant de sociétés, demeurant à F-59490 Somain.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Clarisse Drici, employée privée, demeurant à F-57100 Yutz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de société anonyme holding (SAH) en société de participations financières (SOPARFI) et modification afférente de l'article 3 des statuts.
2. Modification de la dénomination sociale en POLYTECH S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Transfert du siège social de L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
4. Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Noël Dupuis de son mandat d'administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
5. Autorisation au conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion technique à Monsieur Philippe Murzin et en ce qui concerne la gestion administrative à Monsieur Bernard Corbin.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de société anonyme holding (SAH) en société de participations financières (SOPARFI), de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, toute activité de maintenance technique et/ou de montage, de bureau d'étude, d'électricité et de mécanique.

La société pourra accomplir plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en POLYTECH S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de POLYTECH S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté à L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Noël Dupuis de son mandat d'administrateur et lui donne pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur, à savoir Monsieur Philippe Murzin, dirigeant de société, demeurant à F-59490 Somain, 43, rue Antoine Mercier, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion technique à Monsieur Philippe Murzin, prénommé, et en ce qui concerne la gestion administrative à Monsieur Bernard Corbin, directeur administratif, demeurant à F-86530 Naintre, 2, rue de Fontanville.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Philippe Murzin, prénommé, administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion technique et Monsieur Bernard Corbin, prénommé, comme administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion administrative.

Chacun peut individuellement engager la société par sa seule signature dans les domaines de sa gestion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Corbin, P. Murzin, C. Drici, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1995, vol. 87S, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 décembre 1995.

G. Lecuit.

(40505/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

**POLYTECH S.A., Société Anonyme,
(anc. POLYTECH FINANCE HOLDING S.A.)**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 41.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 décembre 1995.

G. Lecuit.

(40506/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

OSTRAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holdng.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.623.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 87S, fol. 73, case 6, que la société anonyme holding OSTRAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 28.623, au capital social de LUF 15.000.000,-, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains, la totalité des actions de la société anonyme holding OSTRAL INVESTMENTS S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

M. Elter.

(40504/210/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

OPTICRELAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 28.517.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1995, vol. 474, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Signature.

(40503/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SANOVITAE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4423 Soleuvre, 35, rue des Sorbiers.

R. C. Luxembourg B 37.199.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(40513/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

**SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS, ARTICLES DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE,
S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS PIERRE & CIE, ARTICLES DE PATISSERIE
ET DE CONFISERIE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 19, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 8.781

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société à responsabilité limitée OBERWEIS, avec siège social à Luxembourg, 51, Kohlenberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 46.453,

ici représentée par:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée de Luxembourg du 23 novembre 1995.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant, agissant es dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Ce comparant, agissant es dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Les époux Monsieur Pierre Oberweis, maître boulanger-pâtissier, et Madame Monique Pin, commerçante, demeurant ensemble à Luxembourg, étaient les seuls associés de la société à responsabilité limitée SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS PIERRE & CIE, ARTICLES DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé en date du 15 décembre 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 47 du 20 mars 1970, et modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, le 19 janvier 1990, publié au Mémorial C, numéro 308 du 3 septembre 1990,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 8.781,

au capital social de cinq cent mille francs (LUF 500.000.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II.- Aux termes d'un acte, reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 157 du 22 avril 1994, contenant entre autres modifications la transformation de la société civile immobilière OBERWEIS en société à responsabilité limitée OBERWEIS, les époux Pierre Oberweis et Monique Pin, préqualifiés, ont apporté conjointement à la société à responsabilité limitée OBERWEIS, préqualifiée, les cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000.-) chacune, leur appartenant, de la société SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS PIERRE & CIE, ARTICLES DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE, S.à r.l., représentant la totalité du capital social de cette société.

Dans le prédit acte du 30 décembre 1993, l'apport des cinq cents (500) parts sociales a été accepté au nom de la société SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS PIERRE & CIE, ARTICLES DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE, S.à r.l., par la gérante de ladite société, Madame Monique Pin, préqualifiée.

VI.- Ensuite l'associée unique, ladite société à responsabilité limitée OBERWEIS, par l'intermédiaire de son représentant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec le prédit transfert de parts sociales, l'associée unique, par l'intermédiaire de son représentant préqualifié, décide de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000.-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000.-) chacune.

Ces cinq cents (500) parts sociales appartiennent à l'associée unique, la société à responsabilité limitée OBERWEIS, avec siège social à Luxembourg, 51, Kohlenberg, (R.C. Luxembourg B 46.453).

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

L'associée unique, par l'intermédiaire de son représentant préqualifié, décide d'insérer entre les articles 10 et 11 un article supplémentaire qui aura la teneur suivante:

«**Art. 11.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.»

Troisième résolution

Suite à l'insertion d'un article supplémentaire entre les articles 10 et 11, il est décidé que l'ancien article 11 sera renuméroté en article 12.

Quatrième résolution

L'associée unique, par l'intermédiaire de son représentant préqualifié, décide de changer la dénomination de la société en SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS, ARTICLES DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS, ARTICLES DE PATIS-
SERIE ET DE CONFISERIE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

VII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-
deux mille francs (LUF 32.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement
tenue envers le notaire.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, agissant ès dites qualités,
connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous,
notaire.

Signé: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 87S, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associa-
tions.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1995.

T. Metzler.

(40511/222/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

**SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS, ARTICLES DE PATISSERIE ET DE CONFISERIE,
S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SALON DE CONSOMMATION OBERWEIS PIERRE & CIE, ARTICLES DE PATISSERIE
ET DE CONFISERIE, S.à r.l.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 19, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 8.781

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1995.

T. Metzler.

(40512/222/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SOBIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 46.394.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 50, case 5, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 20 juin 1995

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- M. André Van Hulle;
- M. Pierre Steenbrugge;
- la société VAGOPAR N.V.,
nomme Monsieur Philippe Panier

et adopte la démission de:

- M. Paul Gheysens,
- M. Koen Coelus.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire de la S.p.r.l. BETTINA VAN DEN ABEELE & CO.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale
annuelle à tenir en 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

P. Rochas

Associé

(40518/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SEDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 3.077.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(40516/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SEDEC S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 7, rue Duchscher.
R. C. Luxembourg B 3.077.

Conseil d'administration

1. Mme Anne Duchene, éducatrice, Luxembourg, président, administrateur-délégué;
2. M. Francis Delaporte, avocat, Luxembourg, administrateur;
3. M. Lucien Gehl, ingénieur diplômé, Senningerberg, administrateur;
4. Mme Marie-Josée Hoffmann, cathéchiste, Diekirch, administrateur;
5. Mme Philomène Hoffmann, professeur, Luxembourg, administrateur;
6. Mme Jeanne Leyder, infirmière, Walferdange, administrateur;
7. Mme Marie-Anne Mathieu, professeur, Luxembourg, administrateur;
8. Mme Marie-Thérèse Ruppert, institutrice, Heisdorf, administrateur;
9. M. Michel Schmitt, professeur, Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

M. Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40517/504/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

BETONS FRAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R. C. Luxembourg B 6.752.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 50, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Schifflange, le 12 avril 1995

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice ainsi que les résultats reportés de la manière suivante:

3.000.000,- LUF	à la réserve légale pour la porter à 5.000.000,- LUF
5.000.000,- LUF	bruts aux actionnaires
8.000.000,- LUF	à la réserve libre
36.555,- LUF	comme résultat reporté
<u>16.036.555,- LUF</u>	

L'assemblée désigne comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 1995, la FIDUCIAIRE EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Conseil d'administration

- Monsieur André Bonaria;
- Monsieur Heinz Fischer;
- Madame Carmen Bonaria-Fischbach;
- Monsieur Henri Kirsch;
- Monsieur Jean-Claude Tesch.

Réviseur d'entreprises (Assemblée générale du 12 avril 1995)

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 1994
(ASSEMBLEE GENERALE DU 12 AVRIL 1995)**

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice ainsi que les résultats reportés, soit un montant global de LUF 16.036.555,-, de la manière suivante:

3.000.000,- LUF	à la réserve légale
5.000.000,- LUF	bruts aux actionnaires
8.000.000,- LUF	à la réserve libre
36.555,- LUF	comme résultat reporté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 50, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40519/636/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

**SERENDIPI S.A., Société Anonyme,
(anc. SAN QUINTINO S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.244.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le premier décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAN QUINTINO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.244, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 1995, publié au Mémorial C, numéro 254 du 12 juin 1995.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Roberto De Luca, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination en SERENDIPI S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts.
- Changement de l'année sociale qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre.

- Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

- Modification de l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

- Modification afférente des articles 4 et 17 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, décide de transformer le statut fiscal de la société, qui était une société holding en société commerciale de droit commun, et prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en SERENDIPI S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SERENDIPI S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer avec effet au 30 novembre 1995, l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre.

A titre transitoire l'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 1995, s'est terminée le 30 novembre 1995.

En conséquence l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'année sociale commence le premier décembre et finira le trente novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la société.

En conséquence les articles 4 et 17 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

«**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. De Luca, M. Strauss, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 87S, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

F. Baden.

(40514/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

**SERENDIPI S.A., Société Anonyme,
(anc. SAN QUINTINO S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

F. Baden.

(40515/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 27.172.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 1995

Jeudi 30 novembre 1995 à 10.00 heures, les actionnaires de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

M^e Kronshagen, élu président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme scrutateur, Maître Laurent Hargaten et comme secrétaire, Maître Valérie Tutak.

Il résulte des constatations du bureau:

– que tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

– que, suivant liste de présence, toutes les 10.000.000 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 10.000.000 de voix;

– que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des administrateurs:

- M^e Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,
- M^e Alain Rukavina, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
- M^e Patricia Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

2. Nomination en tant que nouveaux administrateurs de:

- M^e Arsène Kronshagen, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
- M^e Laurent Hargaten, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
- M^e Valérie Tutak, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

3. Transfert du siège social du 1, rue de la Chapelle à Luxembourg, au 22, rue Marie-Adélaïde à Luxembourg.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs, M^e Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, M^e Alain Rukavina, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et M^e Patricia Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- M^e Arsène Kronshagen, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
 - M^e Laurent Hargarten, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
 - M^e Valérie Tutak, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
- qui termineront les mandats de leur prédécesseur.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 1, rue de la Chapelle à Luxembourg, au 22, rue Marie-Adélaïde à Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le scrutateur et le secrétaire.

Signature Signature Signature
Président Scrutateur Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40520/744/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SOCOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.635.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour SOCOTEL S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

(40521/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SOCOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.635.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 16 mai 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Francine Herkes, employée privée, Luxembourg;

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart;

Monsieur Roger Petry, employé privé, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour SOCOTEL S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40522/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

STEFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.124.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour STEFINLUX S.A.
VECO TRUST S.A.

Signature

(40528/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

STARCON, ENTREPRISE DE CONSTRUCTION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niederkorn, 201, avenue de la Liberté.

Assemblée générale extraordinaire

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le douze décembre.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les associés de la société à responsabilité limitée STARCON, S.à r.l., avec siège social à L-4602 Niederkorn, 201, avenue de la Liberté,

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire, alors de résidence à Redange, en date du 16 août 1994, modifiée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 octobre 1995, savoir:

- 1.- Monsieur Mohammad Javad Mehrafza, ingénieur, demeurant à L-4602 Niederkorn, 201, avenue de la Liberté;
- 2.- Monsieur Mohit Amirnia, ingénieur de construction, demeurant à Luxembourg, 33, Montée St. Crépin, et qui ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Démission et décharge est accordée à Monsieur Mohit Amirnia en sa qualité de gérant unique.

Deuxième résolution

Est nommé gérant unique de la société, Monsieur Mohammad Javad Mehrafza, préqualifié, pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Niederkorn, le 12 décembre 1995.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1995, vol. 301, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(40527/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SOFIMAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le premier décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOFIMAT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 309 du 29 juin 1993.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Emile Dax, employé privé, demeurant à Garnich.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Yolande Schuster-Heiderscheid, employée privée, demeurant à Berchem.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trois mille actions (3.000) d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions de francs français (3.000.000,- FRF), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) Augmentation du capital social d'un million de francs français (1.000.000,- FRF), pour le porter de trois millions de francs français (3.000.000,- FRF) à quatre millions de francs français (4.000.000,- FRF), par la création de mille (1.000) actions nouvelles de mille francs français (1.000,- FRF), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces d'un million de francs français (1.000.000,- FRF);
- b) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;
- c) Souscription et libération des actions nouvelles par Monsieur Francis Bellanger;
- d) Modification de l'article 3, 1^{er} alinéa des statuts.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un million de francs français (1.000.000,- FRF), pour le porter de trois millions de francs français (3.000.000,- FRF) à quatre millions de francs français (4.000.000,- FRF), par la création de mille (1.000) actions nouvelles de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages

que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces d'un million de francs français (1.000.000,- FRF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide que dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, il est renoncé au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Souscription – Libération

Et à l'instant est intervenu au présent acte, Monsieur Francis Bellanger, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 65, boulevard Victor Hugo, ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant les mille (1.000) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Francis Bellanger, préqualifié.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million de francs français (1.000.000,- FRF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à cette décision, l'article 3, 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions de francs français (4.000.000,- FRF), représenté par quatre mille actions (4.000) d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Frais

Monsieur le président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ cent mille francs (100.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, Y. Heiderscheid, K. Wagner, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1995, vol. 820, fol. 64, case 8. – Reçu 59.460 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1995.

F. Kessler.

(40523/219/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SOFIMAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 1995.

F. Kessler.

(40524/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TABAMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 10.270.

—

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 1995, vol. 87S, fol. 65, case 2, que la société anonyme TABAMARK S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 10.270, au capital social de USD 60.000,-, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains, la totalité des actions de la société anonyme TABAMARK S.A., prédé-signée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

M. Elter.

(40532/210/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

STAR AIRCRAFT LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.767.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration.

(40526/535/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

STEINEBACH TANKANLAGEN UND BEHÄLTERBAU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 47.399.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 27 novembre 1995, vol. 255, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIUDUCIAIRE CHARLES ENSCH.

(40529/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SWEDBANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 11.430.

Liste des signatures autorisées

La personne suivante est à retirer de la liste des signatures autorisées avec effet immédiat:

Groupe B:

Eva Warnegård.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

G. Rylander
Directeur /

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40530/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

SWEDBANK LUXEMBOURG BRANCH.

R. C. Luxembourg B 41.931.

Liste des signatures autorisées

Les personnes suivantes sont à retirer de la liste des signatures autorisées avec effet immédiat:

Groupe B:

Eva Warnegård,

Esa Kärppä.

Luxembourg, le 13 décembre 1995.

C.-J. Geijer
General Manager

SWEDBANK LUXEMBOURG BRANCH

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40531/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TESAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.782.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour TESAB S.A.
VECO TRUST S.A.

Signature

(40539/744/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TANAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.225.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le premier décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société anonyme TANAKA S.A., en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 24 novembre 1995,

un procès-verbal de ladite réunion, signé ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles,

aux fins d'exécuter les dispositions contenues dans l'article 3 des statuts, y insérées lors de la constitution de la société, en date du 15 juin 1990.

Ce comparant, agissant ès dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La société anonyme TANAKA S.A., avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, le 15 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 466 du 14 décembre 1990, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Frank Baden, le 26 septembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 118 du 1^{er} avril 1992, et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 34.225.

II.- Conformément à l'article 3 des statuts initiaux, le conseil d'administration de la société dont il s'agit, a été autorisé à augmenter le capital social dans la forme suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille francs belges (BEF 8.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-) à dix millions de francs belges (BEF 10.000.000,-), le cas échéant, par l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation de réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

III.- Le conseil d'administration, usant des pouvoirs lui conférés par l'acte constitutif de la société, en date du 15 juin 1990, a, dans sa réunion du 24 novembre 1995, décidé de procéder à la réalisation d'une deuxième tranche du capital autorisé à concurrence de quatre millions de francs belges (BEF 4.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent mille francs belges (BEF 4.500.000,-) à huit millions cinq cent mille francs belges (BEF 8.500.000,-), par l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.

IV.- Le conseil d'administration a constaté qu'un actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription et que l'autre actionnaire, la société anonyme KREDIETRUST, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, a déclaré souscrire les quatre mille (4.000) actions de mille francs belges (BEF 1.000,-).

Les documents justificatifs de la renonciation et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

V.- Les quatre mille (4.000) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par la société KREDIETRUST et entièrement libérées par un versement de quatre millions de francs belges (BEF 4.000.000,-), au compte de la société, de sorte que du chef de l'augmentation de capital présentement constatée, la somme de quatre millions de francs belges (BEF 4.000.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

VI.- En conséquence, l'article 3 (premier alinéa) des statuts se trouve modifié comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent mille francs belges (BEF 8.500.000,-), représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.»

VII.- Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-douze mille francs luxembourgeois (LUF 92.000,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: P. Mestdagh, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 87S, fol. 60, case 12. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1995.

T. Metzler.

(40533/222/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TANAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 décembre 1995.

T. Metzler.

(40534/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TRIGLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 41.878.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 avril 1995 à 9.30 heures

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société TRIGLIA S.A., tenue en date du 14 avril 1995, que:

- 1) M. Alhard von Ketelhodt a démissionné de sa fonction d'administrateur en date du 14 avril 1995;
- 2) M. Jean-Marc Debaty, demeurant à B-4430 Ans, a été coopté nouvel administrateur en remplacement de M. von Ketelhodt, démissionnaire;
- 3) La cooptation de M. Debaty sera confirmée par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 21 avril 1995.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 1995, vol. 476, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40544/536/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TELESMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 22.323.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(40535/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TELESMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 22.323.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(40536/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TELESMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 22.323.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(40537/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TELESMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 22.323.

Lors de l'assemblée générale et de la réunion du conseil d'administration du 5 décembre 1995, ont été nommés:

- administrateur-délégué: Monsieur Luc Braun;
- commissaire aux comptes: EURAUDIT, S.à r.l.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40538/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TOITURE ROMAIN CIUCA ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 16, avenue de la Gare.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(40540/679/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TRANSASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R. C. Luxembourg B 25.619.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 1995.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(40541/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

ELEFINT S.A., Société Anonyme,

(anc. URNIUS S.A.)

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding URNIUS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 239 du 4 juin 1992.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, employé privé, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Yolande Schuster-Heiderscheid, employée privée, demeurant à Berchem.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karine Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que

décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) changement de la raison sociale en ELEFINT S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts;
- b) changement de la monnaie d'expression du capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en liras italiennes en supprimant la valeur nominale des actions;
- c) augmentation du capital converti à trois cent quatre-vingt-cinq millions vingt mille liras italiennes (385.020.000,- ITL). Suppression du droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital;
- d) suppression du capital autorisé actuel et création d'un capital autorisé de cinq milliards quatre cent mille liras italiennes (5.000.400.000,- ITL), avec la possibilité pour le Conseil d'Administration de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;
- e) modification afférente de l'article 4, suite aux résolutions à prendre sur base des points de l'ordre du jour qui précèdent;
- f) transformation de l'objet social de la société holding en Soparfi avec modification de l'article 3 des statuts.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale en ELEFINT S.A., et de modifier l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ELEFINT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital, actuellement exprimée en francs luxembourgeois, en liras italiennes tout en supprimant la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide de convertir le capital en liras italiennes au cours du jour à savoir cent liras italiennes (100,- ITL) égalent un virgule huit mille cinq cent dix-huit francs luxembourgeois (1,8518), de sorte que le capital est de soixante-sept millions cinq cent mille liras italiennes (67.500.000,- ITL), représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital converti à trois cent quatre-vingt-cinq millions vingt mille liras italiennes (385.020.000,- ITL) et de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Cette augmentation de capital concerne un montant de trois cent dix-sept millions cinq cent vingt mille liras italiennes (317.520.000,- ITL), représenté par cinq mille huit cent quatre-vingts actions nouvelles (5.880), sans désignation de valeur nominale.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenu au présent acte, le fonds commun FCPR PARVALIND, avec siège social à F-75007 Paris, 45, rue Saint-Dominique, ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant mille cent quarante et une actions (1.141) nouvellement émises.

Intervient de même la société SORGA S.A., avec siège social à CH-Genève, 30, boulevard Helvétique, ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante quatre mille sept cent trente-neuf actions (4.739) nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de cinq mille huit cent quatre-vingts actions (5.880) par les souscripteurs prémentionnés.

Ces cinq mille huit cent quatre-vingts (5.880) nouvelles actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent dix-sept millions cinq cent vingt mille liras italiennes (317.520.000,- ITL) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-cinq millions vingt mille liras italiennes (385.020.000,- ITL), représenté par sept mille cent trente actions (7.130) sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le capital autorisé actuel exprimé en francs luxembourgeois et de créer un capital autorisé de cinq milliards quatre cent mille liras italiennes (5.000.400.000,- ITL), avec la possibilité pour le Conseil d'Administration de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Il est donné lecture du rapport du Conseil d'Administration, établi conformément à l'article 32-2(3) de la loi sur les sociétés.

Un exemplaire de ce rapport est annexé aux présentes.

L'assemblée décide de modifier l'article 4, 3^e alinéa et suivants des statuts comme suit:

«**Art. 4. Troisième alinéa et suivants.** Le capital autorisé est fixé à cinq milliards quatre cent mille liras italiennes (5.000.400.000,- ITL), représenté par quatre-vingt-douze mille six cents actions (92.600) sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de transformer l'objet social de la société holding en société anonyme de participations financières et de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

Frais

Monsieur le, Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à environ cent mille francs (100.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, Y. Heiderscheid, K. Wagner, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1995, vol. 820, fol. 69, case 9. – Reçu 58.582 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1995.

F. Kessler.

(40547/219/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

ELEFINT S.A., Société Anonyme,

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 1995.

F. Kessler.

(40548/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TRANSPORT PETER SCHUMACHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 32.302.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Diekirch, le 27 novembre 1995, vol. 255, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Expert-comptable

Signature

(40542/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TRIDVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.155.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour TRIDVEN S.A.
VECO TRUST S.A.

Signature

(40543/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TRILERCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.747.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(40545/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

TRILERCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.747.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 474, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(40546/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

ZINNIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ZINNIA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 112 du 16 mars 1993.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Luigi Banci, administrateur de sociétés, demeurant à Prato/Italie.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Yolande Duhem, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Hervé Podevyn, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de trente mille francs (30.000,-), représentant l'intégralité du capital social de trente-sept millions cinq cent mille francs (37.500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

a) modification de l'article 15 des statuts:

«changement de l'exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre.»

(Décider que l'exercice en cours a commencé le 1^{er} octobre 1995 pour se terminer le 31 décembre 1995).

b) modification de l'article 6, 1^{er} alinéa des statuts:

«L'assemblée générale annuelle se réunira dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi du mois de mars à 16.00 heures, et pour la première fois en 1996.»

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social pour le faire commencer le 1^{er} janvier et terminer le 31 décembre de chaque année.

Il est décidé que l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} octobre 1995 se termine le 31 décembre 1995.

L'article quinze des statuts aura désormais la teneur suivante:

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle statutaire et de modifier l'article six, 1^{er} alinéa des statuts comme suit:

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième mercredi du mois de mars à 16.00 heures, et pour la première fois en 1996.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne de demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Banci, Y. Duhem, H. PODEVYN, F. KESSELER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1995, vol. 820, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1995.

F. Kesseler.

(40554/219/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

ZINNIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 1995.

F. Kesseler.

(40555/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

VULCAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 15.593.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 43, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1995.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(40549/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.

WANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 22.478.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 30 novembre 1995, que Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, a été désignée au poste d'administrateur-délégué de la société, avec plein pouvoir pour engager la société sous sa seule signature.

Son mandat d'administrateur-délégué de la société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 1996 devant statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 30 juin 1996.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(40550/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1995.